

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le 09 septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur LUNEL Gérard, Maire.

Présents : BIHLET Daniel ; BOSSANE Apolline ; CHAMBAUD Sébastien ; GUICHARD Bernard ; HECTOR BELLIER Véronique ; LEDOUX Aline ; LUNEL Gérard ; MARTINEZ Emmanuelle ; MONTAGNE Sonia ; MONTELMARD Chrystelle ; MOYROUD Christophe ; REYNAUD Claude ; RIVOIRE Beatrice ; RODILLON Bernard ; ROLLET Brigitte ; TEUFERT Romain ;

Pouvoir(s) : BOS Pascal à REYNAUD Claude ;
BRIATTE Sandrine à LUNEL Gérard ;

Excusé : BAEZA Richard ;

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 16

Nombre de pouvoirs : 2

Quorum : 10

Secrétaire de séance : GUICHARD Bernard ;

Date de convocation : 31/08/2020

1- APPROBATION COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2020

Le compte rendu du 10 juillet 2020 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2- AVANCEMENT DE GRADE : CREATION POSTE ATSEM PRINCIPAL 1ERE CLASSE A TEMPS COMPLET

Monsieur le Maire expose les faits suivants suite à la proposition d'avancement de grade d'un agent.

Un agent est proposé au tableau d'avancement de grade de droit suite à son ancienneté. L'agent a depuis de nombreuses années, montrer ses capacités de travail et a su également illustrer ses qualités de services auprès des usagers et des élus.

Son dossier sera étudié lors de la CAP d'octobre-novembre 2020, en prévision de cet examen, il est proposé d'autoriser la création d'un poste d'ATSEM à partir du 1er décembre 2020 avec effet rétroactif de l'effectivité du garde au 01/01/2020 sous réserve de l'acceptation de la demande par la CAP.

Il est proposé au conseil municipal de modifier le tableau des emplois de la façon suivante à partir du 1er décembre 2020

Madame BOSSANNE Apolline se retire du vote.

- La création d'un poste d'ATSEM principal 1ère classe à temps complet ;

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité avec 17 voix POUR. :

- **APPROUVE** la modification du tableau des effectifs à compter du 1er décembre avec la création d'un poste d'ATSEM principal 1ère classe à temps complet.

Les crédits nécessaires à cet avancement de grade ont été prévus au budget primitif 2020.

3- RENOUELEMENT PARCOURS EMPLOI COMPETENCES MODIFICATION POSTE ADJOINT TECHNIQUE A 26H

Vu la circulaire n° DGEFP/SDPAE/MIP/MPP/2018/11 du 11 janvier 2018 relative aux parcours emploi compétences et au Fonds d'inclusion dans l'emploi en faveur des personnes les plus éloignées de l'emploi.

Considérant les besoins identifiés pour la gestion des espaces verts et la démarche active de la commune de n'utiliser aucuns produits phytosanitaires ;

Le Parcours Emploi Compétences s'adresse à des personnes sans emploi, et qui rencontre des difficultés sociales, ou professionnelles. Ce contrat doit permettre également de développer les compétences de la personne embauchée

Ce contrat est un contrat aidé, réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités territoriales et leurs regroupements.

L'autorisation de mise en œuvre du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité du prescripteur agissant pour le compte de l'Etat (Pôle emploi, Cap emploi, Mission locale).

Il s'agit pour la commune d'un contrat à durée déterminée d'un an avec une durée de 26h annualisée. Il permettra de répondre à des besoins récurrents sur la gestion des espaces verts :

- La gestion quotidienne du zéro phyto sur la commune (impératif de la FREDON)
- La multiplication des espaces verts
- La gestion de la taille et l'arrosage saisonnier pendant l'été
-

Monsieur le Maire propose donc de l'autoriser à intervenir à la signature de la convention et du contrat de travail à durée déterminée, pour une durée de 12 mois (un an), étant précisé que ce contrat pourra être renouvelé dans la limite de 24 mois, sous réserve du renouvellement préalable de la convention passée entre l'employeur et le prescripteur.

Madame Rollet attire l'attention du conseil sur l'augmentation de la Masse salariale au niveau des espaces verts. En effet l'augmentation des espaces et les problématiques d'entretien nécessitent de la main d'œuvre et du temps à y consacrer.

Pour la RD 92 a voir avec l'entreprise sous contrat jusqu'en automne pour la taille des massifs avant la tombée des feuilles.

Considérant la validation du contrat par l'agence du pôle emploi de Romans ;

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de modifier le poste d'agent technique des espaces verts à compter du 14/09/2020 dans le cadre du dispositif « parcours emploi compétences » en passant de 25 à 26 h.
- PRECISE que le contrat d'accompagnement dans l'emploi établi à cet effet sera d'une durée initiale de 12 mois, renouvelable expressément, dans la limite de 24 mois, après renouvellement de la convention.

- PRECISE que la durée du travail est fixée à 26 heures par semaine. Ce temps sera annualisé en fonction des pics d'activités.
- INDIQUE que sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire (ou du SMIC +7% environ), multiplié par le nombre d'heures de travail.
- AUTORISE Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec le prescripteur pour ce recrutement.

4- PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES BATIMENTS COMMUNAUX

La délibération est reportée car certains éléments de la société ROVALER n'ont pu être apportés et analysés par la commune. La société sera contactée pour fixer une présentation en conseil ultérieurement.

5- NOTIFICATION MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE POUR ACCORD CADRE BON DE COMMANDE VOIRIE COMMUNALE

Considérant la consultation en procédure adaptée transmise par avis de publicité en date du 27 mai 2020 sur les journaux d'annonces légales et le site marchés publics info ;

Considérant le registre des dépôts numériques faisant mention de 3 candidatures et offres en date du 29/06/2020 date limite de remise des offres ;

Considérant le rapport d'analyse des offres en date du 03 août 2020 ;

Monsieur le Maire présente les résultats de l'analyse des offres à l'ensemble du conseil. L'analyse s'est établie sur la base d'un panier type de travaux conformément au règlement de consultation.

Les prix indiqués sont en HT.

Le rapport d'analyse des offres désigne la société CHEVAL, attributaire du marché pour l'accord cadre à bons de commande mono attributaire pour la voirie communale et ouvrages annexes ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes afférents à la notification et à l'exécution du marché avec la société CHEVAL, attributaire du marché pour l'accord cadre à bons de commande mono attributaire pour la voirie communale et ouvrages annexes ;

6- DESIGNATION DES REPRESENTANTS SAINT PAULOIS DANS LES COMMISSIONS COMMUNAUTAIRE DE VALENCE ROMANS AGGLO

- Commission cycle de l'eau : Bernard Guichard : conseiller municipal
- Culture et patrimoine : Aline Ledoux : conseillère municipale

- Sport : Romain Teufert, adjoint au maire
- Administration générale, finances, RH : Claude Reynaud, adjoint au maire
- Aménagement, logement, environnement, mobilité et agriculture : Brigitte Rollet, 1ère adjointe
- Cohésion sociale, famille, enfance, jeunesse : Sonia Montagné, adjointe au maire
- Attractivité, économie et tourisme : Pascal Bos, conseiller municipal

Pour information, les projets communautaires de l'agglomération seront restitués à l'ensemble des communes le 03 octobre. L'horaire et le lieu seront communiqués ultérieurement.

7- QUESTIONS DIVERSES

Commission de contrôle des listes électorales : La loi n° 2016-1048 du 1er août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales, entrée en vigueur le 1er janvier 2019, réforme intégralement les modalités de gestion des listes électorales et crée un répertoire électoral unique et permanent (REU) dont la tenue est confiée à l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee).

Elle met fin au principe de la révision annuelle des listes électorales. Ces dernières sont dorénavant permanentes et extraites du REU qui les centralise et en améliore la fiabilité. Les listes électorales sont établies par commune, et non plus par bureau de vote.

Cette réforme facilite l'inscription des citoyens sur les listes électorales en leur permettant de s'inscrire jusqu'au sixième vendredi précédant un scrutin (sauf en 2019 où, à titre dérogatoire, le délai pour s'inscrire sur les listes électorales est fixé au dernier jour du deuxième mois précédant le scrutin) et en élargissant les conditions d'inscription. Afin de simplifier et de fiabiliser la gestion des listes électorales, il est confié à l'Insee le soin de procéder d'office à certaines inscriptions et radiations (jeunes majeurs, personnes naturalisées, personnes décédées, électeurs inscrits ou radiés suite à une décision de justice, etc.).

La loi du 1er août 2016 transfère par ailleurs aux maires, en lieu et place des commissions administratives, la compétence pour statuer sur les demandes d'inscription et sur les radiations des électeurs. Leurs décisions sont contrôlées a posteriori par les commissions de contrôle chargées de statuer sur les recours administratifs préalables obligatoires (RAPO), formés par les électeurs concernés contre les décisions de refus d'inscription ou de radiation du maire, et de veiller sur la régularité des listes électorales.

Pour rappel, il existe une liste électorale (pour les électeurs de nationalité française) et deux listes électorales complémentaires pour les électeurs non français ressortissants d'un autre Etat membre de l'Union européenne, dressées respectivement pour l'élection des représentants au Parlement européen et pour les élections municipales.

Mme Martinez Emmanuelle, conseillère, se propose de représenter la commune dans cette commission.

Analyse des besoins sociaux sur la commune de Saint Paul Lès Romans : Présentation du sujet par Madame Montagné et Madame Rivoire. Madame Montagné présente l'opportunité

de mutualiser les coûts et que cette analyse soit portée par la commune au travers d'une étude effectuée par un prestataire. Cette étude engloberait les besoins du CCAS mais aussi les besoins des projets liés à l'urbanisme mais aussi pour les écoles.

Madame Rivoire précise que l'ABS doit être porté par le CCAS comme le prévoit les statuts. Outre la question du prix, l'ABS peut se réaliser en interne pour des questions de connaissances accrues du territoire.

Madame Rollet souhaiterait que Madame Rivoire fournisse une analyse plus détaillée des différents tableaux présentés et de remettre cette réflexion au prochain CCAS et à un conseil municipal ultérieur.

La question du portage reste en suspens. La méthodologie de l'analyse ainsi que l'éclairage sociétal sont également des sujets à approfondir. L'étude de 2016 ainsi que le rapport d'activité sera remis aux membres du conseil avec le présent compte rendu.

Groupe de travail espaces vert et environnement : Madame Rivoire sera référente de ce groupe de travail qui sera constitué de plusieurs conseillers municipaux :

- Sébastien CHAMBAUD
- Bernard RODILLON
- Daniel BIHLET
- Apolline BOSSANNE
- Chrystelle MONTELMARD
- Brigitte ROLLET

Formation des élus : les élus du conseil sont invités à se positionner si des formations les intéressent pour exercer au mieux leurs missions. Monsieur le Maire et les services municipaux sont à leurs dispositions pour toutes demandes de précisions.

Travail des commissions municipales : pour permettre au conseil de suivre le travail des commissions et afin d'éviter de trop monopoliser le temps des conseillers, une proposition de restitution des commissions est proposée avant chaque conseil municipal. Un essai sera fait lors du prochain conseil municipal de 20h à 20h30. Le conseil municipal débutera donc à 20h30

Enquête publique travaux Joyeuse : Les élus redéposeront un courrier pour réaffirmer leur position vis-à-vis de ces travaux.

Sujet des panneaux photovoltaïques : Daniel Bihlet, souhaiterait une vision plus précise du coût des panneaux ainsi que des recettes de revente de l'électricité de ces panneaux. On a un manque de visibilité sur ce sujet. ROVALER devra donc présenter des éléments pour un prochain conseil et notamment une analyse plus fournie concernant l'économie du projet.

Vie associative : opération patinoire avec les associations de St Paul et le parc Apsys du 12 décembre 2020 au 12 janvier 2021.

Gestion de l'ambrosie : Apolline BOSSANNE rappelle les difficultés importantes que peuvent rencontrer les St Paulois vis-à-vis de l'Ambrosie chaque saison. (Pb respiratoires importants...) Monsieur Rodillon rappelle qu'il y eu 2 visites d'un cabinet d'étude mandaté par l'agglo avec une cartographie des zones contaminées... 75 lettres envoyées aux propriétaires de terrains dont l'ambrosie est présente. Bernard RODILLON et Sébastien CHAMBAUD, conseillers, rappellent que le sujet est complexe notamment vis-à-vis de son éradication. Ce n'est pas qu'un problème de volonté des propriétaires et/ ou fermiers. Le problème des chaumes devrait être traité en priorités.

Toutefois certaines cultures sont difficilement traitables (le soja). La météo et l'inefficacité des produits empêchent l'éradication de l'ambrosie dans ces parcelles.

**PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL :
MERCREDI 14 OCTOBRE 2020
20H30**